

# Les bases de la comptabilité pour une association

## Parcours pour administrer, produire et diffuser dans le spectacle vivant

Cette formation est conçue pour fournir aux participants les connaissances fondamentales nécessaires à la gestion comptable de leur association, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations légales et de gérer efficacement les ressources de leur structure pour communiquer des documents comptables et financiers en bonne et due forme.

### NOTE DE SATISFACTION

→ 2023 : 9,25/10 (13 avis)

### PUBLIC

→ Arts vivants / Arts visuels  
→ Autres activités relevant des industries culturelles et créatives

### PRÉREQUIS

→ Aucun prérequis

### OBJECTIFS

→ Comprendre la nécessité et l'intérêt de tenir une comptabilité adaptée à sa structure.  
→ Apprendre les bases du vocabulaire comptable, et lire les bilans et les comptes de résultat.

### CONTENU

#### Pourquoi tenir une comptabilité : obligation ou nécessité ?

- Les obligations légales ou réglementaires
- Les obligations fixées par les statuts de la structure (rapport financier à l'AG...)
- La nécessité de disposer d'éléments de communication sur les aspects comptables et financiers (relations avec la banque, demandes de subventions...)
- La nécessité de disposer des éléments utiles à la prise de décisions de gestion (investissement, développement de nouveaux projets...)

#### Expert-comptable et commissaire aux comptes :

- Fonction et rôle de chacun de ces professionnels et des situations où il est nécessaire et/ou obligatoire de recourir à leurs services.

#### Les procédures et supports pour la tenue d'une comptabilité :

- Cahier et stylo, tableur, logiciel dédié... Quels sont les différents supports possibles en fonction des besoins de la structure.

#### Les bases de la comptabilité :

- Le plan comptable
- Les étapes chronologiques de la procédure comptable
- La structure et la fonction des deux documents de synthèse principaux : le compte de résultat et le bilan

### INTERVENANT

Alain Lapierre, formateur et consultant dans le domaine de la gestion associative

### DURÉE

→ 7h

### TARIF

Afin de permettre au plus grand nombre l'accès à nos formations nous adaptons nos tarifs, contactez-nous : 03 81 41 01 91 ou inscription@culture-action.org

Des possibilités de prise en charge financière existent en fonction de votre statut professionnel. Nous pouvons vous aider à trouver l'information.

Consultez la page « Former » sur notre site web.

### MÉTHODOLOGIE/MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La journée se déroulera avec une alternance d'apports théoriques et d'études de documents, présentés par le formateur.

L'interaction avec les participants sera recherchée, pour faire le lien entre la théorie et le vécu de chacun.

### SUPPORTS DE FORMATION / MOYENS

En fonction du lieu de formation, l'espace peut changer mais contient à minima des bureaux mono ou biplaces pour les stagiaires, un vidéoprojecteur et paperboard pour le formateur. Un coin d'accueil avec thé, café à disposition pour les stagiaires lorsque le contexte sanitaire le permet. Accès wifi / réseau 4G non garanti.

Le formateur remettra aux participants les documents permettant d'évoluer dans leur environnement professionnel. Les documents pourront être envoyés par voie dématérialisée aux participants. Les participants s'engagent à ne pas diffuser ces documents.

## SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS

---

A Avant la formation, chaque participant est invité à compléter un formulaire permettant d'indiquer sa situation actuelle, son projet et ses attentes vis-à-vis de la formation.

Un questionnaire d'auto positionnement peut lui être soumis avant la formation.

En cours de formation, évaluation orale basée sur des échanges et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires tout au long de l'action par un système de questions/réponses, cas pratique.

Validation : Un certificat de réalisation sera transmis par voie numérique à chaque stagiaire.

A froid, un formulaire demandant l'avis sur la formation ainsi que la satisfaction par rapport à l'attente initiale est envoyé par mail au stagiaire.

## MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCES

→ Remplir un dossier de pré-inscription : contactez-nous

→ Être à jour de la contribution annuelle à l'association (10€ TTC pour une personne physique + entreprise individuelle ou 40€ TTC pour une personne morale hors entreprise individuelle).

→ Cette formation est proposée en présentiel et en distanciel : les dates et modalités sont consultables sur notre site. Il doit y avoir un effectif minimum de 5 inscriptions validées pour garantir une session (maximum : 10 participants)

→ Les délais d'accès peuvent varier. Chaque organisme financeur dispose de son propre fonctionnement et impose des délais à respecter pour le dépôt de vos dossiers de demande pouvant aller jusqu'à 1 mois avant la date de début de la formation.

## IMPORTANT :

→ **La validation de l'inscription survient une fois l'ensemble de ces conditions acquittées et, le cas échéant, le devis signé avec mention « bon pour accord » qui avec les CGV et la fiche formation constituent le contrat pédagogique.**

**Sous réserve de place disponible au moment de la réception.**

## ACCESSIBILITE

---

Nous sommes à l'écoute de tout besoin spécifique pour envisager une adaptation de nos formations (situation de handicap, difficulté en situation de formation...).

Trouvons ensemble une solution.

### Informations et inscription :

03 81 41 01 91 / [inscription@culture-action.org](mailto:inscription@culture-action.org)

**CULTURE  
ACTION**

Bourgogne  
Franche-Comté

3 rue Victor Delavelle - 25000 Besançon  
[culture-action.org](http://culture-action.org)

03 81 41 01 91

Organisme de formation n°432 501 71125

Siret 43181488800068 / APE 8559A